

# LA PRESSE EN REVUE...

JEUDI 30 JUIN 2016

## SOMMAIRE

- 1) **Toujours debout**
- 2) **Il faut pas s'en étonner**
- 3) **Big bang du droit social par la...**
- 4) **Abattage rituel chez les...**



Gérard Diez La Presse en Revue

## I) Le mouvement social ne désarme pas



**Manifestations sous haute surveillance partout en France pour ce onzième jour de manifestation contre la loi sur le travail. Alors que le texte a été largement modifié par le Sénat et retourne à l'Assemblée le 5 juillet, le nombre de manifestants reste globalement stable : 15 000 à Paris et 65 000 dans toute la France selon la police, 55 000 et 200 000 selon les syndicats.**

**P**rès de quatre mois après la première manifestation unitaire, le 9 mars, l'essoufflement régulièrement annoncé n'a toujours pas lieu. Ce mardi 28 juin, pour le onzième jour de manifestation unitaire contre la loi sur le travail (douzième jour en comptant les défilés du 1er Mai), ils étaient encore 14 000 à 15 000 manifestants à défiler dans les rues de Paris, selon la préfecture de police, et 55 000 selon les syndicats. Dans toute la France, les policiers et gendarmes ont compté 64 000 manifestants, contre 200 000 pour les syndicats. Des chiffres qui restent plutôt stables dans la durée.

Pour Paris, le chiffre policier est certes inférieur à celui qui avait été donné la semaine dernière, lors de la manifestation qui avait failli être interdite le 23 juin (18 000 à 19 000 personnes décomptées alors). Mais selon les journalistes de Mediapart présents aux deux cortèges, il paraît difficile d'affirmer que le défilé du jour était moins fourni que le précédent. Tout comme le 23 juin, cette manifestation s'est tenue sous haute surveillance. Une centaine d'interdictions de manifester avaient été délivrées préventivement. Les quelque 2 500 policiers et gendarmes présents avaient manifestement pour consigne d'interdire l'arrivée de cortèges constitués place de la Bastille, d'où partait le défilé. Environ 200 personnes qui s'étaient rassemblées dans la matinée à la Bourse du travail, à deux kilomètres environ de Bastille, ont ainsi été encerclées par les forces de l'ordre, et n'ont pas participé au défilé (lire notre article).

Peu avant 14 heures, rue du Faubourg-Saint-Antoine non loin de Bastille, une cinquantaine de militants de la CNT étaient par ailleurs en train de rebrousser chemin lorsque Mediapart les a interrogés. Ils indiquaient qu'ils renonçaient à rejoindre la manifestation officielle en raison des contrôles et des fouilles imposés à l'arrivée sur la place. Comme la semaine précédente, toutes les

rues convergeant vers Bastille sont en effet occupées par plusieurs barrages successifs de policiers ou de gendarmes. Un peu moins nombreuses, mais toujours présentes, les grandes grilles supportées par des camions (les barreponts dans le jargon policier) bouclent encore les accès des principales artères donnant sur la place de la Bastille.

Au moment où il explique sa colère, le téléphone d'un des militants CNT sonne soudain. Les négociations avec la police ont abouti, le petit groupe devrait pouvoir passer sans encombre. Demi-tour. Une centaine de mètres plus loin, effectivement, un premier rideau policier s'écarte à l'arrivée des militants. En revanche, au niveau du second rideau, la fouille est maintenue : « Mais on passe avec tout ce qu'on a dans le sac ! » rigole un des militants après avoir discuté avec le policier présent.

De fait, les contrôles se sont encore durcis par rapport à la manifestation du 23 juin. Au contrôle systématique des sacs, s'ajoute cette fois la palpation des pieds à la poitrine. Les gens lèvent les mains en l'air par réflexe, ce qui semble un peu faire tiquer les policiers chargés des contrôles. Les gendarmes ne plaisantent pas, font ouvrir leurs valises à des touristes étrangers qui ne comprennent pas bien ce qui se passe.

Contrairement à la manifestation précédente, les foulards ne sont pas confisqués, et les photographes de presse peuvent passer avec leurs casques et des masques à gaz. En revanche, en arrivant par le boulevard Richard-Lenoir, la journaliste des Jours Camille Polloni n'obtient pas d'exemption de fouille de sac, même en brandissant sa carte de presse. Plus tard dans la manifestation, des lunettes de plongée et quelques masques feront leur apparition, montrant que même les tris les plus sévères ne fonctionnent pas totalement.



Une fois ces barrages franchis, le défilé se présente sous un jour traditionnel, et fort calme. Mitraillé par une forêt de caméras, le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, reste la star du rassemblement. Avant que le cortège s'élançe, il dénonce les conditions de sécurité poussées à l'extrême : « C'est absolument scandaleux de venir en manifestation et de subir des palpations au corps, on est plus contrôlés que pour entrer dans un match de foot. » À la veille d'un rendez-vous avec le premier ministre et la ministre du travail, qui ont invité syndicats et patronat mercredi et jeudi, il prévient qu'il n'a pas envie d'être reçu « uniquement pour boire le café » : « J'espère que le premier ministre a des propositions à nous faire. » Un groupe de syndicalistes s'écrient : « On est dans une dictature socialiste ! » Ils se lancent aussitôt dans un débat sans issue : « Pour qui voter à la prochaine présidentielle ? »



Philippe Martinez lors de la manifestation contre la loi sur le travail à Paris, le 28 juin 2016 © Rachida EL Azzouzi

Tous les contrôles n'ont pas empêché le cortège autonome, qui se forme à l'avant du carré de tête syndical, d'être plus fourni que la semaine passée. Avant le départ, le long du bassin de l'Arsenal, des étudiants et quelques « autonomes » se mêlent à la foule qui commence à prendre forme. Elle chante « État d'urgence, État policier, on ne nous empêchera pas de manifester. » Plus loin, quand le cortège s'élançera, ce sera un autre refrain qui sera entonné : « Police nationale, police du capital. » Des organisateurs de la Nuit debout parisienne sont visibles, tout comme Éric Coquerel et Danielle Simonnet, les coordinateurs du Parti de gauche, ou Jérôme Pimot, le coursier à vélo qui dénonce « l'ubérisation » de sa profession et dont Mediapart avait dressé le portrait. Pierre Laurent, le secrétaire national du

parti communiste, assure que « si le gouvernement continue, la mobilisation se poursuivra, peut-être sous d'autres formes ». « On va utiliser tous les moyens possibles pour continuer à se faire entendre », jure-t-il.

### Quelques heurts, mais défilé parisien dans le calme

Léa et Malia, étudiantes en sciences politiques et en droit, regardent ces échanges quasi rituels avec des yeux neufs : elles reviennent d'un an d'études en Estonie. « Vu de l'extérieur, c'était impressionnant ces défilés, on avait l'impression qu'une mini-guérilla se déroulait en France. »

Tout juste rentrées, elles jugent important de manifester, enfin, contre la loi. Elles ont donc rejoint des amis qui, eux, ont été présents tout au long de ces quatre mois de mobilisation. « Après la blague des tours de manège autour du bassin imposés la semaine dernière, ce cortège est un peu mieux, juge Nathalie, doctorante scientifique.

Mais on n'a plus l'habitude de manifester sans casque et sans masque. Je me sens un peu nue ! » Car comme le raconte son ami Florian, ils ont depuis plusieurs semaines pris le parti de manifester devant le cortège syndical officiel : « Devant, on est plus libres, moins contraints par des syndicats qui ne nous représentent pas toujours. »

La manifestation quasi immobile de la semaine dernière a laissé des traces, et un débat s'engage entre Florian et Nathalie sur son impact. Va-t-elle entraîner un recul du nombre de manifestants, « parce que défilé dans ces conditions, ce n'est pas très motivant » ? Ou au contraire gonfler la motivation des militants, qui auront à cœur « de montrer qu'ils sont toujours là » et qu'ils y croient encore ? Madeline et Nadine, quinquagénaires militantes d'Attac et d'Ensemble, le mouvement de Clémentine Autain, elles aussi de toutes les manifs, ont leur petite idée.

Elles déclarent comprendre « une forme de lassitude qui pourrait s'installer » chez les opposants au texte. Pour elles, les conditions dans lesquelles le défilé du 23 juin a finalement été autorisé ont laissé des traces : « Les négociations entre la préfecture de police et l'intersyndicale ont eu sans doute quelque chose de démobilisateur, ça a montré que nous n'étions pas en mesure de peser assez dans le rapport de force », jugent-elles, un peu fatalistes « Et puis, depuis mars, on fatigue un peu », glisse une de leurs amies.



Manifestation contre la loi sur le travail, 28 juin 2016 © Rachida EL Azzouzi

Abdel, lui, croit encore au retrait : « Contrairement à ce que disent les médias et le gouvernement, le mouvement ne s'essouffle pas. Malgré les palpations et les fouilles au corps, les gens sont venus très nombreux, ils sont de tous les âges. Ce n'est pas encore la dernière manifestation. On peut encore faire bouger le gouvernement... » Ses copains le raillent : « Silence, Valls est en train de t'écouter ! » Abdel, 38 ans, deux enfants, travaille pour une entreprise automobile. Syndiqué depuis peu à la CGT, il a fait grève une dizaine de fois depuis le début du mouvement : « Ça ne m'était jamais arrivé. Mes fins de mois sont difficiles mais je suis fier de cette lutte. » Il s'interroge sur la nouvelle version du texte profondément remaniée par la droite majoritaire au Sénat, qui met fin aux 35 heures et valide le travail des apprentis dès 14 ans (lire notre article sur ce texte tout juste sorti du Sénat). Abdel se demande si l'Assemblée nationale va le valider tel quel. Un vieux routier de la CGT du 93 lui répond que le texte devrait être largement repris, mais que « le gouvernement va en faire un argument pour nous dire que notre lutte ne sert à rien, qu'il faut voir la différence avec la droite »...

Le long du parcours, quelques heurts ont éclaté dans le cortège autonome en tête de défilé. Des manifestants au visage caché se sont opposés aux forces de l'ordre peu après le pont d'Austerlitz,

puis au niveau de la Pitié-Salpêtrière. Alors que les policiers étaient jusque-là restés assez éloignés des manifestants, ils ont à plusieurs reprises stoppé la tête du cortège, et ont attendu qu'il arrive au contact avec eux avant de repartir. Immanquablement, cela a donné lieu à quelques affrontements. Juste après le lancer de quelques grenades lacrymogènes, un objet projeté sur les policiers a notamment violemment explosé, déclenchant d'imposantes flammes, qui se sont vite dissipées. Mais dans l'ensemble, les moments de tension ont été assez rares. L'arrestation d'un manifestant accusé de s'en être pris à un autobus a donné lieu à une série de charges de la part des policiers, des journalistes ont été bousculés, mais sans rompre le calme global du cortège.



Boulevard de l'Hôpital, le 28 juin. © D.I.

Noor, la cinquantaine, foulard fleuri dans les

## 64 000 à 200 000 manifestants en régions

cheveux et un imperméable beige, trouve que « les flics en prennent plein la figure ». « C'est vrai qu'ils ont le sale rôle et qu'ils ont commis beaucoup de violences dans les précédentes manifestations. Mais le vrai responsable, c'est le gouvernement », lance cette mère de famille, qui cherche un emploi dans la restauration. Elle ne croit plus au retrait du texte : « Je suis venue pour aider les jeunes et défendre le droit de manifester, pas pour obtenir le retrait. Valls et Hollande ont dit qu'ils iraient jusqu'au bout et je crois qu'ils ne se gêneront pas pour nous. » Juliette, 32 ans, aussi, ne croit plus au retrait du texte : « Le gouvernement n'écoute pas le peuple. La rue peut hurler, il ne reculera pas. » L'enjeu aujourd'hui pour cette intervenante dans les écoles, qui enseigne le théâtre à Tours, est désormais autre. « Nous sommes là pour dire que nous avons encore des rêves, qu'on peut et doit changer notre système à bout de souffle, se réapproprié la politique, lance-t-elle. Il faut en finir avec la verticalité de ce pouvoir. »



Moment de tension avec le service d'ordre de la CGT quand des manifestants ont voulu prendre la manifestation à l'envers pour aller place de la République © CG

À l'arrivée place d'Italie, une cinquantaine de personnes ont tenté de prendre la manifestation à l'envers pour rejoindre la place de la République, où plusieurs centaines de personnes étaient toujours passées après 16 heures.

Elles ont rapidement été bloquées par un rideau de policiers, tandis que les manifestants continuaient d'arriver sur la place. Des membres du service d'ordre de la CGT sont alors intervenus pour faire faire demi-tour aux récalcitrants, occasionnant encore quelques minutes de tension.

En tout, 39 personnes ont été interpellées, dont la majorité lors de contrôles effectués avant la place de la Bastille.

Partout ailleurs en France, les manifestants s'étaient aussi rassemblés. En nombre à peu près équivalent à celui de la journée du 23 juin, puisque la police a compté cette fois 64 000 personnes dans les cortèges, contre 70 000 la semaine précédente (mais la CGT en a dénombré près de 200 000, comme la semaine précédente).

À Lille, une fois n'est pas coutume, la mobilisation était européenne. Un comité transfrontalier a été mis en place par la CGT, SUD, FO, l'Unef, la Fidel, plusieurs syndicats belges (FGTB, ABVV Flandres, CNE Wallonie-Bruxelles-Capitale) et les Anglais de la People's Assembly Against Austerity. Les Belges, comme nous l'avons expliqué dans cet article, sont en lutte contre la loi dite « Peeters », qui prévoit un allongement à 45 heures de la durée hebdomadaire du travail. Blocages aux entrées des villes, opérations « péage gratuit », la capitale du Nord a été sérieusement ralentie mardi matin, avant que la manifestation investisse le centre-ville dans l'après-midi.

À Rennes, les deux cortèges prévus se sont finalement fondus en un seul, suite au refus par la préfecture du parcours alternatif déposé par Sud PTT. La manifestation, rassemblant quelques centaines de personnes selon Ouest-France, s'est elle aussi déployée sous « haute surveillance », avec un renforcement des forces policières (400 policiers et gendarmes pour environ 1 000 manifestants) ainsi qu'une fouille des sacs aux abords.

Un homme a été interpellé pour avoir brûlé un drapeau français. À Nantes, la manifestation a également été autorisée mais le préfet a serré la vis, en interdisant « le port et le transport, sans motif légitime, d'objets pouvant constituer une arme » et les manifestants fouillés ont pu se voir confisquer jusqu'au sérum physiologique. Le parcours s'est déroulé dans le calme, selon le « live » de Presse océan, avec 3 000 personnes décomptées. Près de 1 000 personnes ont également manifesté à Saint-Nazaire dans la matinée. Montpellier a également défilé pacifiquement : entre 700 et 1 000 personnes, selon les sources policières ou syndicales, ont arpenté les rues du centre, tout comme à Bordeaux, où les manifestants étaient, pour Sud-Ouest, un « peu moins nombreux » que d'ordinaire.

Enfin à Grenoble, théâtre depuis dimanche d'un

psychodrame politico-artistique suite à la mise à l'index par Bernard Cazeneuve d'une fresque murale jugée « anti-police » (lire à ce sujet le billet de Pascal Maillard dans le Club de Mediapart), 1 000 à 1 500 personnes ont défilé, rapporte France 3 sur place, sur un parcours réduit au regard des manifestations précédentes.

Presque partout, les cortèges se sont achevés par le dépôt en préfecture du résultat des votations citoyennes organisées par l'intersyndicale dans les entreprises et la fonction publique. Il s'agit d'une traduction physique de la pétition lancée il y a 4 mois sur le web par une poignée d'activistes pour demander le retrait du texte de loi. Plus de 700 000 personnes auraient pris part au vote, selon Fabrice Angei, responsable CGT interrogé par France Info, dans leur écrasante majorité pour dire « non » au projet gouvernemental.

Les opposants au texte auront encore l'occasion de faire entendre leur voix la semaine prochaine. L'intersyndicale a d'ores et déjà programmé un nouveau jour de manifestation le mardi 5 juillet, jour du retour du projet de loi à l'Assemblée nationale. Une tentative supplémentaire de peser dans le débat, et sans doute la dernière avant l'adoption définitive de la loi El Khomri.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

## II) Loi travail : le Sénat adopte un texte durci avant son retour à l'Assemblée

François Vignal

**Après deux semaines de débats, la majorité sénatoriale LR et UDI a modifié la loi travail. Elle a conservé l'esprit de la primauté de**

**l'accord d'entreprise, a rétabli des mesures supprimées face à l'opposition des syndicats et a supprimé les 35 heures.**

La manifestation du jour contre la loi travail n'a rien changé. Le Sénat a adopté la loi travail ce mardi, par 185 voix contre 156 après deux semaines d'examen. La majorité sénatoriale de droite et du centre a donné un coup de barre à droite en allant plus loin dans les mesures libérales. Un avant goût des mesures que Les Républicains pourraient appliquer s'ils revenaient au pouvoir en 2017.

**Le texte fera son retour à l'Assemblée nationale le 5 juillet**

La commission mixte paritaire convoquée dans la foulée à 18h30 ne devait pas connaître de miracle. Députés et sénateurs vont constater leur désaccord. Le projet de loi de la ministre Myriam El-Khomri va continuer son parcours parlementaire et fera son retour à l'Assemblée nationale le 5 juillet. L'exécutif pourra rétablir sa version du texte. Mais si sa majorité se divise à nouveau – c'est probable – il pourrait encore avoir recours au 49.3. Le texte reviendra pour une dernière lecture au Sénat les 18 et 19 juillet, mais les sénateurs pourraient cette fois abrégé l'examen. Les députés, ou plutôt le gouvernement, aura le dernier mot. Mais pas les syndicats, assure l'exécutif.

Interrogée après le vote par Public Sénat, Myriam El Khomri a affirmé qu'« il n'y (aura) pas de négociation sur l'article 2. Nous avons été très clairs. Nous ne reviendrons pas sur la philosophie de ce texte. La primauté de l'accord d'entreprise, s'agissant de l'organisation du travail, reste au cœur de ce texte avec l'accord majoritaire, (...) pour moi c'est un verrou essentiel. Dialoguer, oui, dénaturer le texte non ». Regardez :

**Myriam El Khomri : "Il n'y (aura) pas de négociation sur l'article 2"**

<http://dai.ly/x4iquyj>

### Surréalisme

Gérard Larcher, président du Sénat, avait annoncé la couleur dès le mois de mai : « On va revenir à minima à la version initiale de la loi El Khomri – celle que nous étions prêts à soutenir – et ajouter des mesures pour la compétitivité des entreprises. (...) Soyons clairs : la première version nous allait

très bien » avait expliqué l'ancien ministre du Travail.

Résultat : la majorité LR et UDI a défendu les mesures que le gouvernement avait supprimées suite à la contestation des syndicats. La ministre s'est retrouvée à contester ce que son texte défendait à l'origine, donnant un air de surréalisme aux débats. Mais l'exécutif tient au « compromis » obtenu avec la CFDT, que CGT et FO refuse toujours.

### **Suppression des 35 heures**

Les sénateurs ont donc rétabli le barème pour les prud'hommes, le périmètre national sur les licenciements économiques, pour lesquels ils ont précisé la définition. Mesure hautement symbolique, ils ont aussi supprimé les 35 heures en permettant de définir un temps de travail à la carte par entreprise. Pour cela, ils s'appuient sur l'article 2 sur la primauté de l'accord d'entreprise, dont ils partagent la philosophie.

Les sénateurs ont aussi doublé les seuils sociaux, donné la possibilité à un dirigeant d'entreprise d'organiser un référendum pour adopter un accord ou encore développé la participation pour les salariés. Les sénateurs ont même renommé le texte « projet de loi de modernisation du droit du travail » (pour plus de détails lire notre article « Loi travail : si vous n'avez rien suivi des deux semaines de débats au Sénat »).

### **« Vous n'aurez mis qu'un pied dans le XXI<sup>e</sup> siècle et vous le retirez précipitamment »**

Lors des explications de vote, le président LR de la commission des affaires sociales, Alain Milon, a pointé les reculs du gouvernement. « Vous n'aurez mis qu'un pied dans le XXI<sup>e</sup> siècle et vous le retirez précipitamment. Nous vous proposons de le remettre avec nous. Quitte à faire usage du 49.3 autant le faire pour une réforme nécessaire et ambitieuse » a-t-il affirmé. Le « texte prétendument ultra libéral » du Sénat « reprend les propositions que vous formulez vous-même » souligne Alain Milon, qui ironise sur « les passes d'arme entre les familles de la gauche ».

L'UDI Jean-Marc Gabouty, co-rapporteur du texte avec Jean-Baptiste Lemoyne (LR) et Michel Forissier (LR), souligne que la majorité sénatoriale « n'a jamais oublié que l'objectif était de permettre aux entreprises de s'adapter (...) pour créer plus d'emplois dans un contexte plus

exigeant de compétition internationale ». Il résume l'état d'esprit du texte version Sénat : « Simplicité, souplesse, réactivité, efficacité ».

### **« Vous n'aimez pas les femmes »**

« La majorité sénatoriale a annoncé qu'elle allait réécrire le texte. La vérité est qu'elle l'a dénaturé » a répondu la socialiste Nicole Bricq. « Vous nous contestez le droit et la légitimité de nous occuper de l'entreprise comme un collectif humain. Vous considérez que le monde est binaire » lance l'ex-ministre. Elle a reproché à la droite d'avoir refusé toutes les mesures en faveur des femmes, notamment celles venant de la délégation au droit des femmes, « même celles de la majorité ». Et d'accuser : « Vous n'aimez pas les femmes ».

Pour le groupe PCF, qui a mené la bataille contre le texte pendant deux semaines, Dominique Watrin accuse « le gouvernement de mener la gauche au désastre : faible avec la droite mais au combien virulent avec la CGT ». Il estime que « le texte modifié par la droite sénatoriale n'est pas si éloigné de la version initiale du projet », soulignant « un accord profond entre la majorité gouvernementale et la majorité sénatoriale sur la philosophie même du texte ».

### **« Chemin de la régression des avancées sociales »**

Son groupe a sans surprise voté contre le texte, tout comme le groupe écologistes. Pour le sénateur EELV Jean Desessard, adopter ce projet de loi revient à « s'engager sur le chemin de la régression des avancées sociales », même s'il souligne quelques avancées, comme le compte personnel d'activité. Et de poser la question au gouvernement : « N'avez-vous pas pris le risque de l'isolement politique avec le 49.3 ? »

Pour le groupe RDSE (à majorité PRG), Michel Amiel affirme qu'une « telle réforme mériterait un débat plus serein » et aurait dû être examinée au début du quinquennat. Son groupe a voté contre, à l'exception d'un de ses membres. Il souligne l'utilité du Sénat et du bicamérisme, alors que les débats n'ont pas eu lieu à l'Assemblée pour cause de 49.3. L'histoire pourrait se répéter.

### III) Loi Travail: ce que feraient Sarkozy, Juppé, Fillon et Le Maire



Par Laurent Fargues - [challenges.fr](http://challenges.fr)

**Les sénateurs Les Républicains ont voté une version plus libérale de la loi El Khomri. Plus qu'un exercice de style, un tour de chauffe avant 2017. A droite, tous les candidats à la primaire prônent un big bang du droit social.**



De Juppé à Sarkozy en passant par Fillon et Le Maire, tous les candidats à la primaire de fin 2016 plaident pour un big bang du droit du travail, afin de «desserrer l'étau qui pèse sur les entreprises». LOIC VENANCE / AFP / Thierry Zoccolan / AFP / LOIC VENANCE / AFP / PASCAL LACHENAUD / AFP

La droite montre ses muscles. Mardi 28 juin, les sénateurs Les Républicains ont voté une version plus musclée et libérale de la loi Travail. «La chienlit ambiante ne tuera pas notre volonté de réformer», assure Bruno Retailleau, le président du groupe LR. Au menu, le retour du barème des indemnités prud'homales, le rétablissement du périmètre national comme critère d'appréciation pour les licenciements économiques, la suppression de la garantie jeunes, ou encore la simplification du compte pénibilité...

Un exercice de style a priori un peu vain puisque l'Assemblée nationale aura le dernier mot dans le parcours législatif. L'objectif est tout autre: débroussailler le terrain pour 2017. «Si jamais les Français nous font confiance lors de l'élection présidentielle, cela nous fera une base de travail intéressante et aboutie», assure Jean-Baptiste Lemoyne, rapporteur du projet de loi à la Chambre haute.

De Juppé à Sarkozy en passant par Fillon et Le Maire, tous les candidats à la primaire de fin 2016 plaident pour un big bang du droit du travail, afin de «desserrer l'étau qui pèse sur les entreprises»,

dixit Eric Woerth, secrétaire général de LR et ancien ministre du Travail. A la clé, un inventaire de mesures libérales: dégressivité des allocations chômage, suppression du monopole syndical, fin du paritarisme et des 35 heures... «Il faut tenir un langage de vérité aux Français: tout dire avant pour aller vite après», résume Eric Woerth. Passage en revue des propositions des principaux candidats à la primaire.

#### NICOLAS SARKOZY

Pas encore officiellement candidat, le président des Républicains distille le contenu de son futur programme économique au compte gouttes, préférant mettre en avant les travaux du parti qui seront présentés le 2 juillet. Il n'empêche, on connaît les grandes lignes des mesures qu'il veut porter. Ainsi, pour déverrouiller les positions des syndicats traditionnels, Nicolas Sarkozy compte casser leur monopole au premier tour des élections professionnelles.

Mais le gros du morceau concerne l'assurance-chômage avec la mise en place de la dégressivité. «Je propose de réduire de 20% les allocations au bout de douze mois, puis de nouveau de 20% au bout de dix-huit mois», a-t-il déclaré en février. Une mesure-choc partagée par ses rivaux mais décriée par beaucoup d'économistes. «Certes, cela peut accélérer le retour à l'emploi des chômeurs les plus proches du marché du travail. Pour ce qui est des demandeurs d'emploi de longue durée, la dégressivité va les faire basculer dans les minima sociaux sans augmenter leur chance de réinsertion», analyse Eric Heyer, économiste à l'OFCE.

Concernant le temps de travail, l'ancien hôte de l'Élysée est le seul parmi ses concurrents à ne pas vouloir toucher aux 35 heures qui resteront la durée légale. En revanche, les employeurs pourront y déroger par accord d'entreprise. Pour ce qui est de la méthode, il envisage d'organiser, au lendemain de la présidentielle, un grand référendum avec une quinzaine de questions, dont celles liées au marché de l'emploi. Vu le rejet des Français pour la loi El Khomri, pas sûr qu'ils votent oui.

#### ALAIN JUPPÉ

Malicieux, Alain Juppé. Au fameux «mon véritable adversaire, c'est le monde de la finance» de François Hollande en 2012, Alain Juppé oppose «mon ennemi, c'est le chômage». Dans son livre-programme consacré à l'économie, il affiche l'ambition d'un retour au plein-emploi en



cinq ans. «Contre le chômage, on a tout essayé... sauf ce qui marche à l'étranger», répète-t-il en meetings.

Dans sa musette, le maire de Bordeaux a une proposition phare: la possibilité d'inscrire dans les CDI des motifs de rupture adaptés à chaque entreprise. Une manière d'aller plus loin que la loi El Khomri et de lever les supposés «freins à l'embauche» dénoncés par le patronat. Les effets de ce type de réformes font débat chez les experts. «Cela peut augmenter la proportion de CDI par rapport aux CDD, mais cela aura peu d'effet sur le nombre d'emplois», prévoit Ioana Marinescu, économiste à l'université de Chicago.

Le favori des sondages veut aussi la peau des 35 heures. La durée hebdomadaire «de référence» du travail grimpera à 39 heures, même si les entreprises pourront choisir une durée inférieure en signant un accord avec leurs salariés. «Afin d'éviter une baisse du salaire de ceux qui effectuent aujourd'hui des heures supplémentaires entre 35 et 39 heures, nous exonérerons d'impôts la rémunération de ces heures», précise Benoist Apparu, député LR et proche d'Alain Juppé. Faute de signatures des syndicats majoritaires, un accord d'entreprise pourra être validé par référendum. Mais, à l'inverse de Nicolas Sarkozy et de Bruno Le Maire, Alain Juppé ne compte pas passer d'emblée au-dessus des syndicats pour mener ses grandes réformes sociales.

## FRANÇOIS FILLON

Même s'il vient d'opérer un léger virage social, le député de Paris revendique toujours le programme le plus libéral. «Le brise-glace», comme le surnomme un de ses concurrents, tacle le libéralisme petits bras de ses rivaux. Le programme d'Alain Juppé? Une «version dégradée» du sien, crâne-t-il. Dans son viseur, le Code du travail et ses 3.800 pages. S'il est élu en 2017, seules les règles fondamentales du droit du travail seront rassemblées dans un opus de 150 pages, le reste relèvera des accords d'entreprise ou de branche professionnelle. Et, en cas de blocage syndical, les patrons pourront consulter directement les salariés par référendum.

Au passage, François Fillon pulvérise le concept de durée légale hebdomadaire du travail: la loi ne fixerait plus que le maximum autorisé par les normes européennes, soit 48 heures. «De prime abord, cela peut paraître radical, note Franck Morel, avocat au cabinet Barthélémy. Mais l'absence de durée de référence pourrait conduire

les entreprises à choisir le statu quo.»

Pour «libérer le marché du travail», l'ancien Premier ministre promet une batterie de mesures complémentaires: licenciement pour motif de «réorganisation», doublement des seuils sociaux, baisse à 16 ans de l'âge minimal des auto-entrepreneurs... Il compte aussi supprimer les emplois aidés dans le secteur public. Une mesure «totalement irréaliste», selon Christine Erhel, directrice du Centre d'études de l'emploi, pour qui «cela reviendrait à laisser sur le carreau des centaines de milliers de jeunes». A la place, François Fillon veut mettre le paquet sur l'apprentissage. En espérant que le jeu des vases communicants réussisse.

## BRUNO LE MAIRE

Prudent, le député de l'Eure souhaite ne pas apparaître comme le plus zélé des libéraux, un reproche qu'il fait à certains de ses concurrents. Pourtant, le Monsieur 30% de l'élection du président du parti fin 2014 prône quelques mesures susceptibles de renverser la table. La plus iconoclaste: la privatisation de Pôle emploi. «Les agents de cet organisme public n'ont plus le temps d'accompagner les demandeurs d'emploi. Il faut donc externaliser cette mission à des entreprises ou des associations», explique Olivier Bouchery, coordinateur du projet.

Dans le même ordre d'idées, Bruno Le Maire entend reprendre la main sur la formation professionnelle, dont les fonds sont aujourd'hui gérés par les partenaires sociaux, tout en mettant en place un compte de formation crédité non plus en heures mais en espèces. Même logique pour l'Unédic. «On peut se poser la question de la reprise en main par l'Etat de l'assurance-chômage dans la mesure où les partenaires sociaux n'ont pas été complètement efficaces pour l'administrer. Une condition cependant: ne pas faire une politique procyclique, c'est-à-dire diminuer les droits des chômeurs lorsque leur nombre est au plus haut», affirme Eric Heyer, de l'OFCE.

Côté contrat de travail, Bruno Le Maire veut mettre en place des CDD à «droits progressifs» pour inciter les employeurs à basculer en CDI. Pour soutenir les start-up, il promet un e-contrat qui aurait pour but de simplifier les démarches administratives, notamment auprès de l'Urssaf. Enfin, il compte, lui aussi, réduire drastiquement le nombre d'emplois aidés pour redéployer l'argent public vers l'apprentissage.

## IV) Entre traditions et bien-être animal, juifs et musulmans évoquent l'abattage rituel

par Elodie Hervé



Depuis plusieurs semaines, les auditions se poursuivent devant la commission d'enquête sur les "Conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français". Après l'association L214, les professionnels, ou encore un employé d'abattoir, les représentants des cultes juifs et musulmans ont abordé la question de l'abattage rituel.

### De quoi parle-t-on ?

#### D'une commission d'enquête ouverte en avril

En avril, une commission d'enquête parlementaire est lancée à l'initiative d'Olivier Falorni, le député des radicaux de gauche. L'idée est d'avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe dans les abattoirs, un monde clos qui reste caché, secret. A l'issue de leur travail, les députés publieront en septembre un rapport contenant des propositions visant à "garantir le respect des règles élémentaires d'hygiène, de sécurité alimentaire et du respect de l'animal".

Olivier Falorni expliquait en avril sur LCP que le rapport "pourra être suivi d'une proposition de loi."

### De l'abattage rituel

Jeudi, les députés se sont donc penchés sur la question de l'abattage rituel (halal et casher). Alors pourquoi ce type d'abattage pose problème ?

Autorisé de manière dérogatoire en France, l'abattage rituel se déroule sans étourdir les animaux. L'étourdissement consiste à donner une décharge électrique dans le cerveau de l'animal pour le plonger dans l'inconscience. Dans l'abattage rituel, les animaux sont donc conscients au moment d'être égorgés, une technique qui pose, au yeux de certains, la question du bien-être animal.

"Peut-on faire autrement ?", s'interrogeait alors Stéphane Le Foll, lors de son audition par la commission d'enquête. Pour répondre à cette question, le ministre a diligencé un rapport sur cette question qui sera publié en septembre.

Pour autant, certains responsables des cultes ou chercheurs soulignent que l'abattage rituel n'est pas le seul à faire souffrir les animaux. "Dire que l'abattage rituel est source de souffrances et que les autres ne le seraient pas me semble naïf et donc dangereux", expliquait ainsi Sophie Nizard, chercheuse en sociologie et en anthropologie du judaïsme lors de son audition.

En France, l'abattage rituel représente 15 % de la viande disponible, dont 1.6 % pour la viande casher, selon les chiffres donnés en commission d'enquête.

### De la formation des sacrificateurs

Autre interrogation, la formation des sacrificateurs, c'est-à-dire ceux qui mettent à mort les animaux pour les religions juive et musulmane. Depuis le début des années 1980, une "carte de sacrificateur" est nécessaire pour exercer ce métier. A cela s'ajoute, un certificat remis par le ministère de l'Agriculture depuis janvier 2013.

La question de la formation des sacrificateurs a été longuement débattue lors de précédentes auditions de la commission d'enquête. Des vétérinaires qui inspectent les abattoirs expliquaient qu'ils ne pouvaient pas "attester que les sacrificateurs avaient une formation délivrée par leur culte".

## **Le bien-être animal : un "combat fondamental"**

Jeudi matin, quatre représentants des cultes musulman et juif ont donc été auditionnés sur l'abattage rituel. Tous ont souligné la nécessité du bien-être animal.

*Comme nos concitoyens, les musulmans sont aussi sensibles au bien-être animal [...] C'est parce que je suis Français et musulman que je suis heureux de venir débattre de ces interrogations. [...] L'abattage rituel est devenu aujourd'hui, pour certains, un argument de stigmatisation.*

Kamel Kabtane, recteur de la grande mosquée de Lyon

Sentiment analogue pour le grand rabbin de France, Haïm Korsia :

*Prendre en compte le bien-être animal, c'est une obligation que nous devons tous partager. Je ne peux pas accepter la présentation que certains font "eux contre nous". [...] Moi je ne viens pas défendre l'abattage rituel, je viens défendre l'idée de la laïcité, l'idée d'une France bienveillante dont nous rêvons tous.*

Haïm Korsia, grand rabbin de France

Pour Bruno Fiszon, grand rabbin de Metz et de la Moselle, dire que l'abattage rituel n'est que souffrance pour l'animal peut s'avérer faux. Il cite l'exemple de l'abattage de volailles. Dans l'abattage rituel, la volaille est saignée, donc tuée, avant d'être accrochée à la chaîne. Dans l'abattage conventionnel, la bête est accrochée "consciente" à la chaîne, tête en bas, avant d'être plongée dans un bain où "le courant n'est pas réparti de manière uniforme".

*Je vous laisse juge : quelle est la meilleure méthode d'abattage, la plus humaine ? [...] Je pense qu'il faut travailler ensemble pour améliorer les conditions d'abattage. Nous sommes tout à fait prêts à le faire.*

Bruno Fiszon, grand rabbin de Metz et de la Moselle

## **Peut-on étourdir un animal avant de l'abattre ?**

Députés et responsables des cultes se posent la question de l'étourdissement. Est-il possible d'envisager, à terme en France, que les animaux abattus de manière rituelle soient préalablement étourdis, comme dans l'abattage traditionnel ?

**Pour la religion musulmane**, les avis divergent. Dalil Boubakeur, le recteur de la grande mosquée de Paris, n'est pas opposé à l'étourdissement préalable d'une bête avant son abattage. Ancien président du Conseil français du culte musulman, il se prononce en faveur de l'électronarcose, ce procédé qui provoque l'étourdissement de l'animal :

*J'ai fait une étude pour dire que certaines positions de l'Islam n'étaient pas défavorables à cette électronarcose. A condition stricte qu'elle soit réversible et que la dosimétrie soit bien précise : un ampère pour les volailles et cinq ampères pour les animaux.*

Dalil Boubakeur, recteur de la grande Mosquée de Paris

En revanche, Kamel Kabtane, recteur de la grande mosquée de Lyon, n'est pas favorable à cet étourdissement. Avant, la viande abattue en France était massivement exportée dans les pays musulmans. Depuis, ces derniers se sont dotés de leurs propres abattoirs. Kamel Kabtane explique que si l'étourdissement venait à être appliqué sur le halal, la viande proviendrait d'autres pays. C'est déjà le cas en Suisse.

**Pour la religion juive** : du côté des rabbins présents jeudi à l'Assemblée, les réponses divergent moins. En l'état, ils ne sont pas favorables à l'étourdissement d'une bête pour le casher. Ils expliquent qu'étourdir un animal avant de l'abattre rendrait la viande non casher. En revanche, ils se disent prêt à examiner toute nouvelle technique qui respecterait à la fois les rites religieux et les demandes règlementaires.

Avant de remercier les députés, le grand rabbin de France, Haïm Korsia a glissé une parole amicale vis-à-vis des représentant du culte musulman, en plein ramadan :

*Permettez-moi de souhaiter à nos amis musulmans un bon ramadan, "ramadan moubarak" !*

Haïm Korsia, grand rabbin de France



## A Suivre... La Presse en Revue

Bonjour  
lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4  
ans cette année !

Toute l'équipe  
d'OverBlog est  
heureuse de  
souhaiter un joyeux  
anniversaire à votre  
blog La Presse en  
Revue....

4 ans ça se fête !  
Dites-le à tout le  
monde

J'informe mes  
lecteurs

L'équipe OverBlog  
[www.overblog.com](http://www.overblog.com)

[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)